

Date d'envoi de la convocation : 22 novembre 2019

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 novembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 28 du mois de novembre à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 23 M. le Maire, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Adrien DEBEVER, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, M. Hervé CAZENAVE, Mme Pascale MARZAT, M. Cyrille RENELEAU, Adjoints.

M. Patrick MORISSET, Mme Bénédicte LABBE, M. Alain BERTRAND, Mme Catherine DUBOURG, Mme Anne ESCOLA, Mme Corinne FRITSCH, M. Jérémy BOISSON, Mme Amandine VIGNERON, Mme Michèle VIGNEAU, Mme Brigitte BILLA, Mme Tiphaine RAGUENEL, Mme Lydia LESCOMBE, M. Cyril CAMU, M. Jean-Yves MAS et M. Jean-Michel JESUPRET, Conseillers municipaux.

Absents et représentés : 3 M. Steve LOZANO qui a donné procuration à Mme Alexia BACQUEY
M. Alexandre DANJEAN qui a donné procuration à M. le Maire
M. Denis LAGOFUN qui a donné procuration à Mme Lydia LESCOMBE

Absent et non représenté : 1 M. Joris MONSEIGNE

M. Patrick MORISSET est élu secrétaire de séance.

N°DL28112019-02 : Remplacement d'un conseiller communautaire au sein de la communauté de communes Médoc Atlantique

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu l'article L.273-5 du code électoral indiquant que dans la mesure où tout conseiller communautaire doit être conseiller municipal, un conseiller communautaire dont le mandat de conseiller municipal cesse perd automatiquement son mandat de conseiller communautaire.

Vu l'article L.2121-4 du code général des collectivités territoriales considérant que la démission du mandat de conseiller communautaire adressée au président de la communauté de communes devient affective dès réception, sans que le président n'ait à l'accepter.

Vu le courrier de la commune de Lacanau informant Monsieur le Président de la communauté de communes Médoc Atlantique de la démission de Monsieur Bauer en tant que conseiller communautaire le 9 octobre 2019.

Vu la délibération n°DL15122016-01 du 15 décembre 2016 relatif à l'élection des délégués représentant la commune de Lacanau à la communauté de communes Médoc Atlantique,

Considérant la démission de Monsieur Michel Bauer de ses fonctions accordée par Madame la Préfète en date du 3 octobre 2019,

Considérant qu'il convient de remplacer Monsieur Bauer au poste qu'il occupait en tant que délégué titulaire à la communauté de communes Médoc Atlantique.

Considérant que le remplaçant est la première personne suivant le conseiller à remplacer sur la liste des candidats communautaire et que cette personne doit être du même sexe et exercer un mandat de conseiller municipal.

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :

ARTICLE 1

NOMME Monsieur Cyrille RENELEAU à la communauté de communes Médoc Atlantique en tant que délégué titulaire.

ARTICLE 2

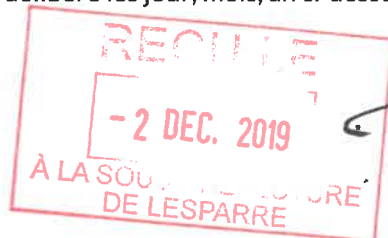
TRANSMET cette délibération à la communauté de communes Médoc Atlantique.

Délibération adoptée.

POUR : 19 M. Le Maire, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Adrien DEBEVER, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, M. Hervé CAZENAVE, Mme Pascale MARZAT, M. Cyrille RENELEAU, M. Patrick MORISSET, Mme Bénédicte LABBE, M. Alain BERTRAND, Mmes Catherine DUBOURG, Anne ESCOLA, Corinne FRITSCH, MM Steve LOZANO, Alexandre DANJEAN, Jérémy BOISSON, Mmes Amandine VIGNERON et Michèle VIGNEAU.

ABSTENTION : 7 Mme Brigitte BILLA, Mme Tiphaine RAGUENEL M. Denis LAGOFUN, Mme Lydia LESCOMBE, MM Cyril CAMU, Jean-Yves MAS et Jean-Michel JESUPRET.

Fait et délibéré le jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.



Le Maire

Laurent PEYRONDET

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le :

Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le :

- 2 DEC. 2019

- 2 DEC. 2019